

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE**

Objet :
**Prise en charge des dépenses
de fin d'année**

Date de convocation :
Le 11 septembre 2024

Date d'affichage :
Le 11 septembre 2024

Nombre d'Administrateurs :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Date de publication :
Le 11 septembre 2024

VOTE

	P	C	A
EROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

**Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous -
Préfecture.**

**Notification en date du
19 septembre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, , Mme Nicole HOGUET, Mme Zélia RENARD, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL, M. Roland BROUCKE.

Excusé(e)s sans pouvoir :

M. Vincent JEANNEKIN, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Annie VANSTEENKESTE.

- Repas de fin d'année des ainés

Le Centre Communal d'Action Sociale organisera le Dimanche 01 Décembre 2024 le traditionnel « banquet des ainés ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation de cette journée. Elles feront l'objet d'un paiement, par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

- Noël des enfants porteur de handicap

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, chaque enfant, porteur d'un handicap, de la commune se voit remettre une carte cadeau d'une valeur de trente-cinq euros, ainsi qu'une friandise.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement, par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

- **Colis et bons d'achat pour les personnes âgées**

Les personnes âgées de plus de 62 ans, et ne participant pas au « banquet des ainés », se voient offrir un colis de fin d'année, ainsi qu'un bon d'achat, utilisable dans les commerces adhérents de l'UCALE – Union des Commerçants et Artisans de Loon-Plage et Environs. Depuis 2020, le montant de ce bon d'achat est de 15 euros.

Par ailleurs, les ainés ont, depuis 2023, la possibilité de choisir, à la place du colis, de se voir attribuer un bon d'achat de 40 euros.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

- **Colis pour les ainés de la commune résidant au sein d'établissements pour personnes âgées**

Afin de garder un lien avec les personnes âgées de la commune qui entrent en établissement, un colis de fin d'année leur est offert.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

ADOpte,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

